

## COVID-19 et grippe saisonnière

**France Assos Santé demande que soit rétablie en urgence l'obligation vaccinale antigrippale<sup>1</sup> de tous les professionnels de santé au contact des patients et usagers.**

Chaque année le virus de la grippe saisonnière sévit dès le début de l'automne jusqu'au printemps et provoque entre 8 et 15 000 décès prématurés. Sans vaccin, la même épidémie aurait été responsable d'au moins 20 à 30 000 morts.

Cette année et l'année prochaine, la poursuite de l'épidémie de COVID-19, et les risques de rebonds successifs, peuvent provoquer la saturation des capacités d'hospitalisation en réanimation et accroître encore les pressions sur les soins primaires et les services d'urgence.

Dans ce contexte, France Assos Santé soutient une politique vaccinale antigrippale ferme et sans ambiguïté afin d'affronter l'épidémie grippale 2020-2021 et le risque majeur de « cumul » avec la COVID-19.

En l'absence d'une couverture vaccinale suffisante, de nombreux patients présentant des formes graves de la grippe risquent de ne plus trouver de place dans les hôpitaux. Or la vaccination anti-grippale a fait ses preuves et son bilan bénéfice-risque lui est favorable.

La mise en place urgente d'une forte campagne de vaccination en direction de toute la population, en particulier des plus fragiles et des plus exposés, est nécessaire, mais ne suffira pas.

France Assos Santé demande que soit rétablie en urgence l'obligation vaccinale antigrippale de tous les professionnels du système de santé, du secteur médico-social, et son élargissement à tous les professionnels prenant en charge un soutien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Dans ce contexte, France Assos Santé demande par ailleurs la prise en charge à 100% par l'Assurance maladie du vaccin contre la grippe pour l'ensemble de la population.

France Assos Santé alerte sur la gravité de la situation et sur les conséquences catastrophiques éventuelles d'une vaccination antigrippale insuffisante sur l'ensemble de la population confrontée aujourd'hui à l'épidémie de COVID-19.

On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas !

**Contact presse :** 01 40 56 98 80 – [communication@france-assos-sante.org](mailto:communication@france-assos-sante.org)

---

<sup>1</sup> Suspendue en 2006 par décret (n° 2006-1260 du 14 octobre 2006)